

édito

Lanceur d'alerte : un souci de transparence

Témoin à la fois utile pour la démocratie et la justice, souvent gênant pour le pouvoir en place, le lanceur d'alerte peine aujourd'hui à trouver sa place. Manifestement il gêne. Le pays n'est pas très à l'aise avec ce « rapporteur » d'un nouveau genre.

En effet son action est délicate :

La trésorière d'un ex-parti politique français aurait été, sans doute, bien inspirée de lancer une alerte durant la campagne frauduleuse du Président sortant en 2012. Son silence l'a rendue complice des malversations du candidat. Elle a été mise en examen.

Un informaticien opérant dans une banque genevoise a, quant à lui, fourni aux autorités françaises des listings d'évadés fiscaux. Il est aujourd'hui en fuite et sera jugé en son absence par un tribunal fédéral suisse pour vol de documents, violation du secret bancaire et espionnage économique. Aux yeux de la banque, il a agi en simple « balance » et ne tirera aucun profit de son action.

Le dénonciateur prend le risque de perdre toute crédibilité, il court également le danger de ne pas être compris par la société civile. Il ne suffit pas de détecter un fait grave dans un système donné, il faut l'expliquer, le justifier et faire face aux responsables qui n'ont pas vu, ou pas voulu voir la faille. En ce sens, l'émergence du lanceur d'alerte peut être une réponse à la toute-puissance d'une ou plusieurs personnes détentrices uniques d'un savoir ou d'une situation soit disant légitime. En montrant que le savoir se discute et se partage, le lanceur d'alerte fait acte de démocratie.

Mais attention, si celui qui met en pleine lumière certains faits n'est guidé que par la haine et l'intention de nuire, il cesse d'être un lanceur d'alerte pour devenir délateur. Grâce à certaines révélations, on est surpris de constater à quel point les citoyens prennent conscience, souvent avec stupeur, de situations ou de systèmes, que tout le monde ignorait.

Le lanceur d'alerte est encore très souvent associé à la délation ou à la désobéissance, alors qu'il représente un développement intéressant de la contestation dans ses formes traditionnelles. Il se positionne librement comme un acteur de la vie démocratique animé du souci de transparence et agissant pour le bien commun.

Numéro 06 - octobre 2015

Murs-murs de Crémieu est la gazette des Amis des Citoyens pour Crémieu, association Loi 1901, 55 rue Porcherie, 38460 Crémieu.

Directeur de publication : Philippe Nartz

Comité de rédaction : F. Bailly, G. Barry, D. Michelland, P. Nartz, F. Decran, A. Snyers, J.C. Maillard, A. Flores.

Impression : IPNS - Photos et illustrations : ACpC Remerciements spéciaux à CLED'12

N° ISSN : 2275-5950 - Prix : gratuit (coût 0.25 €) - tirage : 2500 ex. imprimé sur papier recyclé - ne pas jeter sur la voie publique



À Cluny un théâtre de verdure fait face à la tour Fabry

Pré Minssieux : pourquoi la DRAC a stoppé le chantier de gradins de la mairie ?

L'association des ACpC n'a pas fait stopper le chantier de gradins du pré Minssieux, contrairement à ce que prétend la rumeur ! Ce groupe de citoyens investis et attentifs à la vie de la cité s'en défend, il n'a pas le pouvoir d'arrêter des travaux. Les ACpC aiment Crémieu, ils apprécient particulièrement son cadre historique qui fait partie de la qualité de vie des habitants. Ils veillent à sa préservation et sa valorisation et sont 100% d'accord avec l'action de la municipalité concernant la ZPPAUP.

Aussi, lorsqu'au mois de mai les Crémolans ont vu les services techniques couler des quantités considérables de béton, certains se sont inquiétés : le

pré Minssieux n'est-il pas une zone non constructible et de surcroît une zone paysagère à préserver ? Questionnés en conseil municipal sur l'existence d'un

dossier d'urbanisme, le maire et le premier adjoint ont balayé le sujet en répondant que tout serait régularisé « plus tard », prétextant l'urgence d'un mur qui s'écroulait. Le mur s'écroulait soit, mais sa sécurisation ne nécessitait pas un tel chantier. Devant cette maigre explication fournie aux élus d'opposition, les ACpC se sont adressés à l'architecte des bâtiments de France (ABF), puis au directeur régional des affaires culturelles (DRAC). Pendant que le chantier continuait, toujours sans autorisation, sans vote des élus ni dossier déposé. Une deuxième dalle est coulée fin juin. Mi-juillet, le DRAC stoppe le chantier, jugé « incompatible, en l'état, tant avec le règlement de la ZPPAUP qu'avec celui du PLU ». Le droit l'emporte.

Un chantier arrêté en cours, c'est dommage, ça fait des mécontents. Le premier adjoint est excédé, des bénévoles des Médiévales crient au sabotage. On dit même que les ACpC voudraient arrêter les Médiévales. Les ACpC démentent fermement, ils participent et applaudissent à cette magnifique manifestation animée par des bénévoles talentueux. Mais prendre des décisions contraires à la réglementation de l'urbanisme ne peut être justifié, même par la fête des Médiévales.

Une municipalité qui souhaite conserver l'aspect patrimonial de son cadre, qui met en place une réglementation contraignante dans ce sens, doit montrer l'exemple pour

Une municipalité qui souhaite conserver l'aspect patrimonial de son cadre doit montrer l'exemple pour ses propres travaux.

ses propres travaux. Le site Internet municipal annonce que « des procédures de mise en conformité vont être lancées » à l'encontre des habitants. La mairie pratiquerait-elle la

méthode « faites ce que je dis, pas ce que je fais » ?

D'autres villes avec des contraintes similaires ont réalisé des gradins paysagers intégrés au paysage, qui ne laisseront pas d'empreinte béton aux générations futures. Si la mairie avait suivi la procédure et requis le conseil préalable de l'ABF, il est probable que personne n'aurait rien trouvé à redire et que Crémieu serait aujourd'hui dotée de charmants gradins engazonnés.

ACpC : Amis des Citoyens Pour Crémieu

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Urbain et Paysager (bientôt remplacée par l'AVAP)

PLU : Plan Local d'Urbanisme (remplace le POS Plan d'Occupation des Sols)

VU DE L'INTÉRIEUR

La page d'expression des CpC, élu(e)s de l'opposition



« NOUS » les Crémolans...

À l'heure où les questions de migrations taraudent et divisent l'Europe et notre société, il est rassurant de voir que dans notre petite ville, la mixité sociale et culturelle est une composante fondamentale. À Crémieu, cette mixité est la résultante de l'histoire de la ville, de la qualité de son cadre de vie, qui rivalise de plus en plus avec l'attractivité de nos grandes villes, Lyon, Grenoble voire Paris. Cette mixité est ancienne puisque dans toute l'histoire de Crémieu, des populations venues d'ailleurs ont contribué au peuplement de la commune.

Que faut-il pour appartenir à une communauté ?

Pour les plus jeunes, c'est partager le goût pour cette ville et participer à la vie collective au quotidien. Pour les anciens, être Crémolan, c'est partager les souvenirs, la mémoire, le quotidien d'une autre époque...

Mais alors, que dire des ménages dont un sur deux est arrivé depuis moins de 5 ans dans notre ville ? Que dire aussi de tous ceux qui sont issus des vagues d'immigrations, Arméniens, Espagnols, Portugais, Algériens, Turcs ?

Comment seront intégrés à la "communauté crémolane" les futurs habitants qui vont venir peupler Montginoux, les Sénioriales et tous les logements qui vont sortir de terre très prochainement ?

On constate avec plaisir que nous vivons ensemble depuis bien longtemps et il paraîtrait incongru de se poser la question : sont-ils de "vrais Crémolans" ?

L'ère de la mondialisation est bien installée, les biens et les personnes circulent et il est normal de gérer l'accueil des nouveaux arrivants. La diversité est source de richesses et si notre identité est fondée sur un héritage culturel judéo-chrétien, elle

est aujourd'hui une agrégation de cultures variées, fondée sur le partage des valeurs républicaines et humanistes.

Anciens, nouveaux, futurs Crémolans choisissent leurs élus pour les représenter, quelle que soit leur ancienneté de résidence ou leur provenance d'origine. En retour, les élus doivent mettre toute leur énergie pour favoriser le vivre-ensemble et le faire-société en s'engageant dans des actions concrètes. Favoriser la mixité sociale, ethnique ou religieuse, développer une politique sociale et culturelle de proximité, ancrer des relations collectives, coopératives et participatives dans l'approche de la gestion de la ville, anticiper les futurs besoins dans les structures, les associations et les aménagements : une vision portée par les élus de la minorité.

Impôts locaux : + 4%!

Et voilà ! Comme on s'y attendait en début de mandat, la délibération a été votée au cours du dernier conseil municipal (21 sept. 2015) : le taux des impôts locaux des Crémolans augmente de 4%.

Pourquoi ? Les dotations de l'État baissent, explique l'adjoint aux finances, il faut équilibrer les budgets. Mais s'il est certain que ces baisses doivent être compensées, les élus de la minorité regrettent qu'un débat d'orientation budgétaire n'ait pas été engagé au sein du conseil municipal.

Quelle dépense va-t-on réduire pour rester à l'équilibre ou au contraire, quelle entrée va être augmentée ?

Quelles sont nos priorités ?

En l'absence d'orientation budgétaire, les élus de la minorité ont voté «contre» ces augmentations. La conjoncture est difficile, la taxe ménagère a également beaucoup augmenté et il est certain que ces 4% poseront des problèmes à nombre d'habitants.

Crémieu, Dizimieu, Villemoirieu... une seule commune ?

Fusion des communes, fusion des communautés de communes... pourquoi est-ce dans l'air ? D'un point de vue statistique, la France est présentée comme une anomalie parce qu'en moyenne, une commune française compte environ 1.800 habitants contre 5.500 pour l'Union européenne et 55.000 au Danemark.

Pourquoi cette spécificité est-elle présentée comme un problème aujourd'hui ? Ça ne l'a pas été pendant des siècles, mais à présent qu'au dessus de la commune se trouve une intercommunalité, puis un département, puis une région, puis un pays, puis une communauté européenne et que chacun de ces niveaux est doté de représentants... on déplore le millefeuille et les dépenses qui y sont attachées.

Il faut donc réduire le fameux millefeuille.

Comment ? En l'attaquant par les couches inférieures, par le bas. L'État part du principe que pour continuer à exister, il faut "être gros" et recommande la

fusion entre communes sous peine de baisse de dotation. Le processus de fusion se décide au sein des conseils municipaux, par vote. Pas de référendum, pas de concertation obligatoire avec les habitants, la « réforme » est menée à marche forcée.

Et chez nous ?

Le maire de Crémieu a envisagé une fusion avec Dizimieu et Villemoirieu.

C'est à la demande des élus de la minorité que le sujet a été abordé en conseil municipal le 29 juin 2015. Aucune information n'avait préalablement été transmise aux conseillers municipaux.

A Dizimieu, avant l'été, un vote purement indicatif lors d'une réunion interne a dégagé une faible majorité pour la fusion.

A Villemoirieu pendant l'été, après communication d'un fascicule¹ destiné aux élus de l'Isère et à l'issue d'une discussion en conseil municipal où chacun s'est librement exprimé, le conseil a voté à l'unanimité contre le projet de fusion².

Dans l'immédiat, la fusion a donc peu de chance de se faire. Néanmoins, le maire de Crémieu continue de l'envisager avec Dizimieu (conseil du 21 septembre), toujours sans avoir demandé au conseil municipal son avis sur la question. Cet essai manqué est à l'image du reste du pays. Depuis cinq ans, seules 70 communes ont décidé de fusionner pour former 25 communes nouvelles.

Pourquoi ces résistances ?

Ce mouvement de fusions a surtout comme finalité la réduction des dépenses. Si personne ne peut s'opposer à cet objectif, on peut s'interroger sur sa réussite effective. L'incitation financière et la perspective d'économies d'échelle ne suffisent pas à résoudre toutes les questions liées à l'attachement et à l'identité des communes. En augmentant la taille des communes, ne risque-t-on pas d'accroître la distance qui existe déjà entre les élus et les administrés ? Les représentants sont déjà trop souvent perçus



Dessin réalisé en direct lors de la journée « actions collectives et dynamiques citoyennes » au conseil régional Rhône Alpes

comme des élus professionnels, éloignés de la réalité quotidienne.

Les élus de la liste Citoyens pour Crémieu regrettent que le sujet de la fusion des communes n'ait pas été porté à l'ordre du jour du conseil municipal et qu'un réel débat public n'ait pas été proposé. En discuter en conseil municipal et avec les habitants des territoires concernés est essentiel, puisqu'il s'agit bien d'un enjeu majeur du mandat en cours.

1 - «Les communes nouvelles» réunion à la préfecture de l'Isère, ministère de la décentralisation et de la fonction publique, loi du 16 mars 2015

2 - CR du CM du 8 juillet, consultable sur le site de la mairie de Villemoirieu

C'était le clos Quinsonnas



Souvenir d'un jeune Crémolan dans les années 70.

J'aimais beaucoup aller au clos Quinsonnas même si je n'allais pas à l'école catholique.

Dans le clos, il y avait des jardins, côté place de la Chaîte et des beaux arbres. Au fond, une chapelle et une magnifique salle de spectacle. C'était le Père Romet qui animait de nombreuses activités comme les sorties. Je me souviens, par exemple de celle à Hières-sur-Amby. Dans le clos, le curé animait aussi la kermesse annuelle. Mon plus grand souvenir était la roue de la loterie... un avion qui tournait sur une tige et qui s'arrêtait sur

le numéro gagnant. Le Père Romet était fier de cette attraction qui a fonctionné des années. À l'étage, il y avait la grande salle patronale. Je me rappelle d'une scène avec des décors mobiles, même si je ne me souviens plus très bien des spectacles donnés. Je garde le souvenir d'un lieu fascinant et vivant.

Il me semble me souvenir aussi qu'il y avait des séances de cinéma... en tout cas, il y avait du monde qui venait dans cette salle. C'est dommage que par la suite, les successeurs aient laissé tomber les activités et même les locaux qui se sont dégradés !



Le Crémolan ~~CURIEX~~ / ~~FURIEUX~~

La tour endormie

Depuis plusieurs mois, nombre de Crémolans habitués à se lever au son de la cloche de la tour St Hippolyte restent cloués au lit, faute de cloche.

Le soir ils se couchent avec les poules, car la tour n'est plus illuminée : son extinction leur donnait l'heure du coucher.

Quand nous rendra-t-on nos repères, chers à nos rythmes quotidiens ?



Le Crémolan ~~CURIEX~~ / ~~FURIEUX~~

Parking cadeau

17 logements vont être construits rue des Capucins. Le terrain n'étant pas assez grand pour garer tous les véhicules des futurs habitants, la mairie met à la disposition du promoteur 11 places de stationnement place du 8 mai 1945, une concession gratuite d'une durée de 15 ans minimum. Ce sont donc

11 places de parking public qui vont être privatisées au bénéfice du promoteur et ce, gratuitement. On est en droit de se demander où est l'intérêt de la collectivité dans cette affaire et ce qu'en pensent les commerçants qui louent leur terrasse, les contribuables qui verront leurs impôts locaux augmenter l'an prochain et les Crémolans qui n'arrivent pas à se garer.

Plaidoyer pour le petit patrimoine à Crémieu

Le patrimoine est considéré comme l'héritage commun d'un groupe. Cela s'applique en particulier aux bâtiments, même aux ruines et aux paysages. NB : le patrimoine peut être une propriété publique ou privée, il n'en n'est pas moins l'héritage de la communauté.



Dans toutes nos communes, il y a des petits signes du passé, des marques qui témoignent de l'histoire et des vies antérieures.

Tous les jours, ou presque, nous cheminons parmi eux sans vraiment les voir, tellement ils font partie de notre décor. Pourtant il suffit que ces témoins du temps disparaissent pour que nous ayons la sensation que quelque chose de plus a fui notre société. Nous parlons là de croix au détour du chemin, de l'atelier d'une forge désormais silencieuse, de pigeonniers... et de bien d'autres vestiges que l'on nomme « le petit patrimoine ».

Crémieu possède un patrimoine culturel exceptionnel, une partie de ce dernier est reconnu et protégé. Dans notre commune, petite par la taille mais riche par son passé historique, c'est principalement les éléments « intramuros » qui sont ainsi inventoriés. Cette situation les rend intouchables sans l'approbation des instances compétentes. Il n'en est pas de même pour le petit patrimoine – nommé aussi patrimoine vernaculaire – qui rassemble des richesses architecturales, naturelles ou mémorielles un peu délaissées. Cette situation le met en danger permanent du fait que rien, ou presque, ne le protège de toute altération voire de destruction. Notre environnement se banalise, une partie de la mémoire collective s'envole avec ces éléments qui ont défié le temps.

Crémieu se retrouve peu à peu pris dans cette situation : quel avenir pour ces richesses,

qu'elles soient dans le voisinage immédiat des monuments protégés, dispersées ou éparses sur le territoire ? Elles sont croix,

Pour ne rien regretter, respectons l'existence de ce petit patrimoine autant que celle du grand

oratoires, fontaines, portails en pierres, bornes, bascule, inscriptions, murs, palis, constructions liées à la culture, arbres, paysages... et même des ressources naturelles telle que la nappe phréatique de Prajot, ou même des points de vue remarquables tel le pré Minssieux. Plus d'une centaine d'éléments significatifs peut être listés dans et autour de Crémieu.

Le petit patrimoine reste souvent caché, peu connu, prenons par exemple le cas du marais d'Auderu. Cette zone humide comprend au moins 5 éléments remarquables : son pigeonnier, sa ferme, sa levée d'étang, son moulin et les restes de bâtiments attachés, enfin l'effacement du Bourbouillon qui sauva maintes fois les habitants de Crémieu lors de terribles sécheresses. Qui les connaît ? Qui réagira en cas de risque de disparition ?

Restons attentifs aux évolutions, qui, si elles sont nécessaires, peuvent parfois conduire à des décisions surprenantes dans un monde dominé par les normes. Pour ne rien regretter, respectons l'existence de ce petit patrimoine autant que le grand. A cet égard, on déplore que dans l'AVAP – l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine – élaborée tout récemment par un cabinet d'architectes du patrimoine, l'existence du petit patrimoine n'ait pas ou peu été abordée.

Internet, la pollution cachée

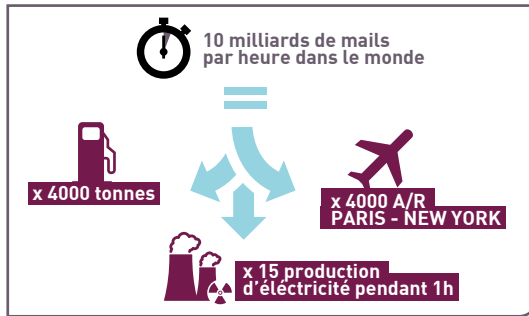
Aujourd'hui, en 1 minute, 100 heures de vidéo sont déposées sur Youtube, 2 milliards de recherches sont effectuées sur Google, 680 000 messages postés sur Facebook.

Surfer sur le Net, envoyer un e-mail, télécharger des documents, les partager : ces actions du monde virtuel ont un véritable impact sur la planète. Avec 3.025 milliard d'internautes dans le monde, chaque jour, c'est une inflation de messages qui se bousculent dans nos boîtes. Chacun de ces courriels passe par un hébergeur de messagerie (Gmail, Yahoo, Wanadoo). Il

est ensuite traité, stocké et réorienté par des serveurs informatiques placés en batterie dans ce que l'on appelle des data-centers. Ces derniers comptent parmi les plus gros consommateurs d'énergie. L'ADEME a calculé

le coût électrique de nos actions digitales. Les résultats sont étonnants : chaque heure, 10 milliards d'e-mails sont envoyés, soit une consommation de 50 gigawatt-heure, l'équivalent de la production de 15 centrales nucléaires pendant une heure, ou 4000 allers-retours Paris New-York en avion. Pour garantir une sécurité optimale de l'ensemble de ces données, les data-centers sont multipliés par 2 ou par 3, ce qu'on appelle la redondance. Mais si les données sont multipliées, la consommation d'énergie pour le fonctionnement

et le refroidissement le sont aussi. Face à l'augmentation des données que nous possédons (photos, vidéos, musique...) sont apparus les Clouds, ces espaces de stockage au nom poétique et cotonneux, qui font penser à la légèreté et au virtuel, grossissent de façon exponentielle. En fait de dématérialisation, ce sont des centaines de data-center qui sont construits



en périphérie des grandes villes (En France, on compte environ 137 data-centers dont environ 40% en Île de France).

La réduction des données stockées peut alors devenir un geste écologique : supprimer un mail sans importance (et vider la corbeille de sa boîte mail), supprimer les photos ratées laissées sur le Cloud, autant de gestes qui, multipliés par des milliards d'internautes, peuvent avoir un impact positif.

Sources : arobase.org - Internet, la pollution cachée (2013), documentaire de Coline Tison et Laurent Lichtenstein .

Où cette photo a-t-elle été prise ?



Réponse sur notre site Internet www.mursmursdecremieu.fr

À noter :

Vendredi 20 Novembre à 20h00, soirée Cinéma à la maison du Dauphiné à l'entre de Crémieu : «Buongiorno dalla Francia» d'Axel Clévenot et de «Terraferma» d'Emmanuel Criales. Soirée en présence d'Axel Clevenot - débat et apéritif dinatoire.

Pourquoi un marché de potiers à Crémieu ?

Alors que nous redécouvrons le plaisir d'une alimentation de proximité, ne passons pas à côté de ces petites merveilles, créées dans l'enthousiasme des ateliers locaux.



En organisant ce marché avec D'Argiles (l'association des céramistes de Rhône-Alpes), les ACpC ont repris une ancienne tradition locale. Cette manifestation a accueilli 34 potiers et a reçu plusieurs milliers de visiteurs. Il a été proposé au public un large choix de céramiques, diversifiées dans leurs usages, dans leurs styles ou leurs conceptions. Lors de ce week-end radieux, tous les objectifs ont été atteints.

Mais dans quel but finalement organiser ce type de marché ? Il y a l'intérêt pour de beaux objets, la sympathie pour une profession, la participation à l'animation estivale de la cité et,

par là, à son rayonnement... Il y a aussi la joie d'expérimenter ce qui participe directement à notre qualité de vie.

Il y a aussi la joie d'expérimenter ce qui participe directement à notre qualité de vie.

lors de la soirée festive organisée avec les potiers. Des liens ont été tissés entre les potiers

et les Crémolans. La communication réalisée en préparation de ce marché, avec la participation des commerçants par exemple, a montré l'intérêt que ceux-ci portent à une offre diversifiée de propositions touristiques et culturelles dans la cité.

Merci à tous !

GLOSSAIRE ACPC

Conseil municipal : Assemblée locale à laquelle tous les Crémolans peuvent assister.

Maire : Élu chargé de l'exécution des décisions du conseil municipal et agit sous contrôle de ce dernier.

Platane : Arbre d'ornementation à croissance très lente et dont la chute inattendue fait beaucoup de bruit.

Pré Minssioux : Charité bien ordonnée commence par soi-même - exemple de maîtrise d'oeuvre à ne pas suivre

Poste de Crémieu : Citadelle non médiévale ne pouvant être assiégée que par des fantassins, tout autre moyen pour l'investir tel que poussettes ou fauteuils roulants étant proscrit...

Piste cyclable : Article R110-2 du code de la route : chaussée exclusivement réservée aux cycles à deux ou trois roues.



Tram Meyzieu-Crémieu : Tout le monde y croit ou fait semblant. Seuls les élus pourront concrétiser les débats et études qui s'accumulent et résoudre les problèmes de circulation des citoyens.

Pour soutenir la publication des MURS-MURS de Crémieu, faire un don de soutien ou adhérer à l'association :

- Je fais un don de soutien de €
- J'adhère à l'association des Amis des Citoyens pour Crémieu et je paye une cotisation de 15 €
- Mon nom :
- Mon adresse postale :
- Mon adresse email :

Coupons à envoyer accompagné de son règlement à l'attention de :
Association des ACpC
 55 rue porcherie - 38460 Crémieu
 Ou à déposer dans notre boîte aux lettres citoyenne devant la librairie Chemin, à Crémieu.